L'ABEILLE.

LIVRABLE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 21 Janvier 1829.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentans.

Dans sa séance d'hier, la Chambre a adopté la résolution suivante, proposée par notre digne concitoyen M. Maurian:

"La Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane ayant été informée du décès du Rév. Père Antoine de Sedella, curé de la Paroisse de St.-Louis de la Nouvelle-Orléans et voulant donner à ses [illegible] un témoignage [illegible] de son respect pour la mémoire du vénérable [illegible] [illegible] [illegible] de toutes les conditions, [illegible] la paix et l'harmonie [illegible] [illegible] corps [illegible] du Rév. Père Antoine [illegible] [illegible] de tous les regrets."

AMERIQUE MERIDIONALE.

(Extrait du N.Y. Statesman, du 30 Décembre.)

Par le brick Sarah, arrivé [illegible], nous apprenons qu'une [illegible] éclaté dans la province de Las Misiones, [illegible] qui est à la tête [illegible] s'est emparé de la province. [illegible] à bras ouverts par les [illegible], et [illegible] de Rio-Grande [illegible] laquelle il leur [illegible] [illegible] les armes. Le colonel [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] *17 Décembre.*

[illegible] dernière, à la [illegible] [illegible] Chambre s'était [illegible] [illegible] présentés [illegible] [illegible]. Nous croyons qu'il ne convient pas à un corps politique de [illegible] de prendre des engagemens [illegible] [illegible] à agir d'une manière [illegible] [illegible] que les résolutions en question [illegible] contribué à augmenter nos difficultés financières, et à les amener, peu à peu, à la crise [illegible] tous les membres du Conseil qui ont voté pour la décision, et en particulier M. [illegible], le premier auteur de la [illegible] [illegible] service à leur pays, en levant un [illegible] [illegible] [illegible] absolue, dans les circonstances [illegible] la [illegible].

Dans la [illegible] a été nommé un comité [illegible] [illegible] les parties du Rapport du Comité [illegible] [illegible] [illegible] Chambre [illegible] [illegible] Gazette de G[illegible] [illegible] [illegible] d'avoir une [illegible] [illegible] qui a [illegible] journaux [illegible] quelques mois, n'est [illegible] comité du [illegible] [illegible] le véritable rapport [illegible] [illegible] on promettait de mettre [illegible] prochainement le rapport entier sous les yeux de ses lecteurs. Nous n'avons, quant à présent, aucun moyen de contredire [illegible] de la Gazette de G[illegible] [illegible] [illegible] imprimé un rapport, [illegible] de la Chambre d'Assemblée, ce sera [illegible].

On peut se figurer combien ce rapport doit être volumineux [illegible] quelques membres donner à entendre que l'impression, tirée à 800 exemplaires, pourrait bien coûter £1000! Quelque cher que se vendent les livres dans ce pays, il faut que [illegible] volume, (sans planches, [illegible]) soit bien gros, pour valoir plus de quatre piastres. [illegible]. *Courier.*

FRANCE.

(Extrait d'une lettre.)

Paris, [illegible] Novembre.—Notre expédition de Morée, conçue dans une pensée généreuse, et justement applaudie par l'opinion publique, n'était cependant pas exempte d'inconvéniens: elle pouvait nous faire entrer dans une fausse route, et compromettre le maintien de cette paix qui est le premier besoin de la France, comme vous l'avez si bien fait remarquer. Depuis que nous nous sommes avancés à pas de géant dans la carrière industrielle, [illegible] sages [illegible] jointe à d'heureuses circonstances nous ont préservé des écarts qu'on avait lieu de redouter, et nous ont permis d'atteindre le but sans heurter contre aucun écueil. Ne comptons pas la fortune à plusieurs épreuves. Que la France reste dans la position où elle est placée [illegible] de ses déterminations [illegible] [illegible] vernons, affranchie de nécessité qui pourraient l'entraîner à une fausse application de ses forces. Si jamais des tempêtes [illegible] en Europe, nous pourrions [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] générale. [illegible] [illegible] de médiateurs, pour nous réserver celui d'arbitres.

On prétend qu'une note est parvenue de Londres au cabinet [illegible] [illegible] faire prononcer sur [illegible] [illegible] l'Orient. Lord [illegible] on, la France à s'unir à l'Angleterre [illegible] exiger de la Russie une explication de ses vues ultérieures à l'égard de la Turquie. C'est cette explication, refusée à lord [illegible] [illegible] [illegible] cabinet français a répondu qu'il voulait se conformer uniquement dans l'exécution du [illegible].

ESPAGNE.

Madrid, [illegible]

[illegible] après avoir [illegible] vé de la part d'un grand nombre de capitalistes [illegible] a cherché à contracter un emprunt, l'humiliation [illegible] [illegible] se trouve augmentée [illegible] [illegible] [illegible] les chances d'une puissance [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] suite. Notre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des Cortès, vont [illegible] [illegible] [illegible] comme tout extraordinaire [illegible] l'étonnement qu'elle cause, c'est que la [illegible] qui nous vient [illegible] de l'Anglet[illegible], [illegible] trois agens du gouvernement britannique, sont arrivés à Madrid pour arrêter les conditions de cet emprunt pour lequel nous ne paierons que [illegible] pour cent d'intérêts [illegible] même pas, comme on aurait pu [illegible] que nous prenions pour comptant quelques [illegible] en souffrance; enfin le cabinet de Saint-James se borne à demander pour garantie du capital et des intérêts le [illegible] des revenus des postes, de la loterie et du tabac. L'opinion générale est [illegible] [illegible] caché des [illegible] ultérieurs dont le principal serait de mettre l'Espagne à la discrétion de l'Angleterre dans les arrangemens que la diplomatie [illegible] [illegible] de prendre.

[illegible], le comte de Villamar [illegible] [illegible] lorsqu'il sortait de Saint-[illegible] [illegible] de la place [illegible] [illegible] les chevaux [illegible] descendre de voiture [illegible] est [illegible] probable [illegible] [illegible] militaire.

On [illegible] de Saragosse que les troubles occasionnés par les différens des jardiniers avec le chapitre ecclésiastique pourraient bien avoir quelques suites; les gens de la campagne continuent à rester sur leurs gardes, [illegible], et l'autorité n'ose pas [illegible] leurs armes.

Le comte de [illegible], ambassadeur de [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible] Marie Christine, épouse de l'infant don François de Paule, et fille de S. M. napolitaine, est [illegible] ses couches: cette princesse doit arriver ici dans quatre ou 5 jours. Quant à la famille royale, elle ne reviendra pas à Madrid avant le 6 du mois prochain.

Il paraît que décidément le roi ne passera point en revue les troupes françaises. Il a été arrêté que l'état-major [illegible] [illegible] pendant six jours dans la capitale, [illegible] [illegible] au village de Pinto, à trois lieues de Madrid. [illegible] gagner la route de France, elles se rendront à Guencarroll, mais sans traverser nos murs. [illegible] l'avant-garde est arrivée à [illegible] [illegible] avons vu entrer ici quelques employés de l'armée et plusieurs officiers d'état-major.

[illegible] [illegible] dont nous n'avons pu [illegible] [illegible] on dit chargé par le [illegible] français d'une mission importante, est descendu à l'hôtel de la [illegible].

Nous recevons aujourd'hui d'Estepona, de Marbella et de Saint-Roch des lettres qui nous [illegible] [illegible] l'épidémie fait [illegible] à Gibraltar [illegible] [illegible] [illegible]. Chose [illegible] c'est que [illegible] [illegible] [illegible] n'avoir rien à craindre du fléau, qui décime les jeunes gens: on a remarqué que le plus âgé de tous ceux qui sont morts dans les hôpitaux n'avait pas [illegible].

Les amis et connaissances du Révérend Père ANTOINE DE SEDELLA, [illegible] d'assister à ses funérailles [illegible] [illegible] courant [illegible] de [illegible] le corps sera exposé [illegible] l'Episcopale.

DEPARTAMENTO GENERAL.

Al [illegible] R. P. F. ANTONIO de [illegible] Capuchino, natural [illegible].

Reparado el [illegible] [illegible] de sus [illegible], quedan estos [illegible], solas y desconsoladas: [illegible] sumergido el rebaño en un [illegible] [illegible] americano, se lamenta, [illegible] y [illegible] embalde; su pastor ya [illegible] [illegible]. ¿Cuál será el [illegible] encontrar un consuelo en la sensible pérdida de nuestro guia? conformémonos con los decretos [illegible] de la divina Providencia, [illegible] jamás de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] moral.

UNA OVEJA [illegible].

Adios á los Españoles.

[illegible] á todos los [illegible] establecidos en esta ciudad, tenemos la bondad [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Sechor, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la Louisiana [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

(*) Sedella, nombre del Pueblo de su nacimiento.

Communiqué.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ces douleurs, [illegible] un contemporaine.

Pleurez, [illegible] sensibles, baignez vos larmes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] au la [illegible] de caresser de ses [illegible] a renversée [illegible] [illegible] [illegible] été enlevée à ses parents dans l'aurore de la vie, après deux jours de maladie. Impitoyable [illegible] [illegible] coup! Il semble que tu prennes [illegible] [illegible] ce qui approche la perfection. La jeune Colombe était douée d'une sensibilité exquise qui se peignait dans sa physionomie douce et expressive. Quoique encore dans l'enfance elle avait une imagination brillante et [illegible] mais ce qui la distinguait surtout c'était l'[illegible] [illegible] qui la faisait chérir de tous ceux qui l'approchaient. En elle sa mère [illegible] une fille, une amie, une compagne; charmée la société de la personne qui aurait été un jour un de ses ornemens les plus brillants. Si la sympathie des autres, pour son chagrin, peut leur servir d'adoucissement, il sera consolé [illegible] des infortunés parents d'apprendre qu'un [illegible] [illegible] citoyens [illegible] tel qu'on en voit [illegible] de pareils aux obsèques d'un enfant, ont accompagné ses restes mortels jusqu'à leur dernière demeure.

FEUILLETON.

Communiqué.

LE DERNIER CHANT DU GREC.

Partez, guerriers, la gloire vous appelle,
Cherchez la mort au milieu des combats;
Au désespoir la victoire est fidelle,
Elle sourit à l'aspect du trépas.

[illegible] vos preux, illustres potentats!
La Grèce est libre, et craint peu ses esclaves;
Elle s'indigne à l'aspect des entraves,
Elle sourit à l'aspect du trépas.

En vain partout on la traite en rebelle:
[illegible] ici vit finir votre orgueil;
D'un long triomphe un seul jour est l'écueil,
Au désespoir la victoire est fidelle.

Frappez ensemble, ô valeureux soldats!
Que l'ottoman roule sur la poussière....
Si cette nuit doit être la dernière,
[illegible] au milieu des combats.

Que la fortune ou non vous soit cruelle,
Si d'un laurier vous n'ornez vos cimiers
Que votre sang couvre vos boucliers...
Partez, guerriers, la gloire vous appelle.

Entends la voix du Dieu qui nous appelle,
Toi, jeune chef, guide-nous aux combats,
A ton signal chacun sera fidelle,
Viens nous ouvrir les portes du trépas.

ESOPE TRADUIT EN JUSTICE.

FABLE.

Dans Athènes, le Phrygien,
De qui les jugemens poursuivaient chaque vice
Lui-même un jour fut traduit en justice
Par un certain Athénien.
Celui-ci se plaignait [illegible] dans un apologue,
Le fabuliste eut, trait pour trait,
Aux persifleurs d'alors présenté son portrait.
Qui par sa ressemblance obtenait trop de vogue.
L'[illegible], dit-on, n'avait pas grand esto,
Le juge dit: Sur quoi veut-on que je condamne
Dans la fable je vois un âne avec un coq.
Précisément, dit l'autre, [illegible] l'âne.
Le magistrat sourit, puis ajoute: Comment
[illegible] [illegible] [illegible]
Pour motiver mon jugement,
De ce fait allégué fournissez-vous la preuve?
La preuve, lui répond le plaignant ingénu:
Tous mes voisins m'ont reconnu!
Pourquoi donc, dit le juge, accusez-vous Esope
[illegible], brave homme, amenez vos voisins
[illegible]
Ce qui devait tomber ces conn[illegible] malins,
[illegible] pas l'âne [illegible] coupable.
C'est la moralité que la [illegible] développe.

L'AVEUGLE.

Un pauvre aveugle adressant aux passans du boulevard son humble requête, avec accompagnement de violon, mais les passans étaient sourds à sa lyrique prière et rien ne tombait dans l'écuelle du Bélisaire de carrefour. Un espiègle, qu'on pourrait peut-être désigner par un mot plus caractéristique, s'amusait depuis long-tems du désappointement du malheureux quand l'idée diabolique d'ajouter à ses peines entra tout-à-coup dans sa tête. Il prend un caillou qu'il pose doucement dans l'écuelle de l'aveugle, reçoit son *Dieu vous bénisse*, et passe; et le voilà qui recommence trois ou quatre fois ce manège. L'aveugle s'aperçoit bientôt qu'on le joue, et il dispose son bâton de manière à pouvoir en frapper celui qui l'a trompé. L'espiègle, à qui un simple mouvement a révélé l'intention du pauvre, se met à l'écart et observe. Les deux adversaires étaient dans cette situation, lorsqu'une dame charitable vient jeter un sou dans l'écuelle. L'aveugle, croyant que la plaisanterie dont il a été l'objet se renouvelle, lève son bâton et en frappe sa bienfaitrice, qui ne se montre pas peu étonnée d'un pareil remerciement. [illegible] [illegible] [illegible] l'espiègle s'était [illegible].

[illegible] Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Barque Cavalier, Orne, Havre, [illegible] Mégar.
[illegible] Luther, Mauran, Liverpool,
[illegible] Bosseau, Oakeu et Bowers.
Brick William, Hewes, Havane, [illegible] H Gale.
[illegible] Crawford, Lutner, Charleston, J Clark
Brick Wm. Henry, Johnson, Philadelphie,
W O Hewes.
Goël. [illegible], Pensacole, [illegible] capt.

Arrivés.

Bateau à vapeur Bolivar, [illegible], de St. Louis, avec 1000 [illegible] [illegible] Thomson et Grant, [illegible] 4 do do 12 de porc 2 [illegible] Stevenson, 490 saumons plomb à [illegible], 644 do 4 barils [illegible] [illegible] [illegible] capt. Hunt, 8 balles [illegible] à [illegible] de pelleteries à J W Beedlove, [illegible] à J B Brown—30 passagers.

[illegible] à vapeur Shepherdess, Wilson, du Natchez avec 205 balles coton, 100 barils farine de [illegible], 2 barils porc, &c. à S [illegible] et [illegible], W [illegible] J Green, [illegible] F Maran, A [illegible] et co. Reynolds, Byrne et co. Wilkins et Linton, L Milaudon, J Hagan et co.—27 passagers.

[illegible] de remorque Grampus, Morrison, ayant mis en mer les navires Cowper et Triad, et les bricks Colias et Semiramis; [illegible] la goëlette Joseph de Tabasco. Il y avait [illegible] bâtimens au dehors de la barre, [illegible].

[illegible] remorqueur [illegible], [illegible] avec le navire Charles Wharton. [illegible] à vapeur [illegible] Pike, Fish, de la rivière Rouge, avec un chargement de coton à divers consignataires—30 passagers à la chambre et 29 [illegible].

[illegible]

En Rivière.

Navire Active, Whiteman, Newburyport, avec [illegible].
[illegible]
[illegible], Bath—sur lest.
[illegible]—chargement.
Brick Elizabeth, Wood, Newburyport, avec un chargement.
Brick Eunice, Stevens, Jacquemel, avec du café.
Brick Carroll, Richards, Bath—chargement.
Brick Albert, [illegible], avec des fruits.
Brick Herchell, Hills, Philadelphie—sur lest.
Brick Delta, Knight, Baltimore—chargement.
Goël. Pomona, P[illegible] [illegible] pour [illegible] a perdu son ancre [illegible] et a relâché ici pour en avoir un [illegible].

CANONNIERS, ATTENTION!

Le Bataillon prendra les armes demain, 22 heures et demie, pour assistez à la Cérémonie Funèbre qui aura lieu, et rendre les derniers devoirs au feu Rév. Père Antoine de Sedella.

On devra s'y trouver en uniforme complet [illegible] pantalons bleus.

Par ordre, *S. M. Cohen*, [illegible].

GARDES D'ORLEANS.

La Compagnie est commandée de se trouver au lieu ordinaire du rendez-vous, demain matin, à 9 heures et demie précises, pour assister à la Cérémonie Funèbre qui aura lieu pour feu le Rév. Père Antoine de Sedella.

Par ordre, *J. B. Jambert*, 21 janvier. [illegible].

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 22 Janvier.

M. [illegible], premier élève de [illegible], artiste [illegible] Français et [illegible]

[illegible] de

ZAIRE,

Tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, dans laquelle M. Aristippe jouera le rôle d'Orosmane.

Acteurs—MM. Aristippe, Valnay, [illegible], Rochefort, Leblanc, [illegible]; Mmes. Clozel et Charles.—Suivie d'une représentation des

Rendez-vous Bourgeois,

Opéra-bouffon en un acte, paroles de Hoffman, musique de Nicolo.

Acteurs—MM. Victoria, Deschamps, Leblanc, Privat, Théodore; Mmes. Alexandre, [illegible], Alexie.

Incessamment, la Neuve Agnès, opéra de Rossini; Robin des Bois, Mr. Bâlle, vaudeville nouveau en 3 actes; Iphigénie en Tauride, tragédie, dans laquelle M. ARISTIPPE jouera le rôle d'Oreste.

En attendant, la Dame du Lac, opéra nouveau, [illegible], tragédie de Jouy, dans laquelle M. [illegible] jouera le rôle de Sylla, le Mari à bonnes fortunes, comédie nouvelle par [illegible], vaudeville nouveau.

[illegible] GA[illegible], [illegible], [illegible] de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il a apporté un assortiment de Perruques en cheveux très nouveaux, en Perruques, Méthaliques et [illegible] Toupets, Touffes et Grecques [illegible] [illegible] coiffures nouvelles et très [illegible] pour se coiffer soi-même; [illegible].

Les dames qui désireraient [illegible] voudront bien faire leurs demandes à [illegible] en s'adressant à l'Hôtel de la Marine, [illegible] où il réside provisoirement. 21 [illegible]—6

TEMPLE DE FORTUNE DE BEARDSLEE,

Rue de Chartres. No. 110.

Le Tirage de la Loterie de la Machine à Vapeur, qui devait avoir lieu Samedi dernier, aura positivement lieu AUJOURD'HUI. Il reste encore quelques billets à vendre au bureau susdit, au coin de l'enseignure des rues de la nouvelle levée et Poydras. 21 janv.

DE LOTERIE

DE LA MACHINE-A-VAPEUR.

Un nommé Allen Fiske ayant, par des moyens dont on donnera plus tard le détail, obtenu de l'hon. Juge Lewis une injonction contre le tirage de [illegible], le Directeur réclame encore l'indulgence du public pour le nouveau retard qu'il se voit forcé d'apporter à ce tirage, jusqu'à ce que cet étrange procédé de Fiske ait été éclairci et approfondi. Tous les arrangemens étaient terminés, et rien n'a été su de l'intention de Fiske que la veille du tirage, ce qui fait qu'on ne put pas obtenir le rappel de l'ordre donné, afin que le tirage eût lieu Samedi. La réclamation en vertu de laquelle cet ordre a été lancé, est tout-à-fait sans fondement, et on le prouvera bientôt (dans quelques jours), après quoi le tirage aura lieu. Le Directeur se regarde comme lésé par cet ordre injuste, mais par obéissance aux lois il doit s'y soumettre jusqu'à ce qu'il y ait une décision, qui montre sur quoi est fondée la base sur laquelle cette tentative de Fiske a été faite. Plusieurs amis du Directeur lui ont offert d'amples sécurités pour la continuation de la Loterie, et pour le paiement immédiat des lots sortis. Ainsi, le public peut être assuré que quelque soit le résultat de cette affaire (et il ne saurait y avoir de doute sur ce résultat) il n'en souffrira pas, car l'événement ne saurait porter atteinte aux droits du Directeur; au pis aller il ne pourrait que lui occasionner la perte [illegible] partie des profits, mais nullement des fonds principaux de la Loterie.

20 Janv—3 H. LANHART, Directeur.

SANGSUES fraîches à vendre chez [illegible] [illegible] oct—1l F. [illegible].

SALLE D'ORLEANS.

Lundi prochain, 26 Janvier 1829.

Au BENEFICE DE Mr. [illegible],

Grand Bal Paré;

Précédé d'Un

BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 5 heures et finira à 8.

Le grand bal aura lieu immédiatement après.

Mr. B. [illegible] désirant toujours mériter la bienveillance du public mettra tous ses soins pour rendre cette soirée digne des personnes qui daigneront l'honorer de leur présence. 21 janvier.

SALLE ST. PHILIPPE.

Mercredi, 21 Janvier 1829.

On donnera un

GRAND BAL PARE

Et Masqué.

Prix d'entrée—une piastre. 15 [illegible]

Vente Publique.

COUR DES PREUVES.

Paroisse St Charles.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Le [illegible] du mois de Février prochain, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, [illegible] heures du matin, et sur l'habitation ci-après décrite, il sera vendu par le juge de la dite paroisse à l'encan et au plus haut enchérisseur, les objets suivans, dépendans de la succession de feu Dame Louise Fortier, épouse séparée de biens et de corps de Mr. Louis Habine, maintenant résidant en France; savoir:

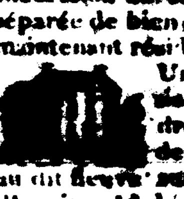

Une habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ 8 lieues de la ville, ayant 20 arpens de face au dit fleuve sur 80 de profondeur, et ouvrant d'environ 13 degrés, avec tous les bâtimens qui sont dessus [illegible] la dite habitation bornée dans sa partie supérieure par celle connue sous le nom de [illegible] propriété de Mr. Jo[illegible] inférieure par une petite [illegible] la succession de Madame [illegible].

avec 40 paires de bœufs de tire, 30 vaches laitières, 80 bêtes à cornes, de un à quatre ans, 100 moutons, 35 chevaux anglais, toutes les récoltes, le foin et le maïs qui se trouvent sur l'habitation, toutes les charrettes, les charrues, drays, tombereaux etc. qui s'y trouvent. [illegible] et 130 Esclaves attachés, tant à l'habitation qu'à la [illegible], qu'il serait trop long de nommer et de décrire, parmi lesquels se trouvent des domestiques, des cochers, des charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, maçons, [illegible], cuisiniers, blanchisseuses, en nombre suffisant pour le service d'une grande habitation et dont on pourra prendre connaissance sur les lieux avant la vente.—L'habitation, les nègres, les animaux, les autres objets ci-dessus énumérés et autres dépendans de la dite habitation, [illegible] vendus en un seul lot.

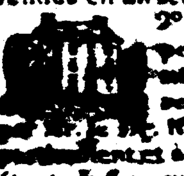

2°. Une petite habitation d'un arpent et six toises de front au fleuve sur la profondeur ordinaire, entièrement [illegible], habitée maintenant par Mr. [illegible] Rigaud à qui toutes les bâtisses appartiennent et à qui pour la dite habitation (toute la face sur 4 arpens de profondeur) a été affermée pour un certain nombre d'années, dont [illegible].

3°. Tous les meubles, l'argenterie, les ustensiles de [illegible], [illegible] [illegible], appartenant à la succession [illegible] [illegible] équarris, deux chaudières à sucre [illegible] etc.

CONDITIONS:

L'habitation, les esclaves, animaux etc. en un seul lot, ce qui est attaché à la dite habitation seront vendus en un seul lot payable comme suit, savoir: un [illegible], au comptant, et le reste en cinq paiemens égaux, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans et qui échoiront en tout avril des années 1830, 1831 1832, 1833, et 1834, avec hypothèque spéciale sur [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs donneront leurs billets des dites sommes par coupons sur [illegible] et endossés à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en [illegible] billets échéant en tout avril des années 1831 et 1832, faits également [illegible] d'une manière satisfaisante, [illegible] à parfait paiement.

Les objets de menu [illegible] seront payés [illegible] à 100 piastres et depuis 100 [illegible] [illegible] du jour [illegible].

[illegible] Mr. MOREL GUIRAMAND, 14 [illegible]—1m Juge.

AVIS.

Attendu qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de feu M. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John M. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date, de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et, dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. D[illegible].

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

GEORGE [illegible] [illegible]AGGAMAN.

20 janvier—1m *Secrétaire d'Etat.*

GLACES.

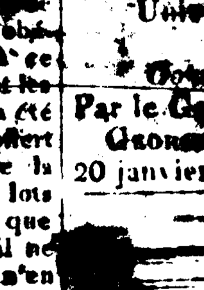

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages [illegible] [illegible] assortiment de Glaces [illegible] [illegible], qu'il offre [illegible] dans son magasin [illegible] rue de Chartres, [illegible] St. Louis et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]AU, *doreur*.